



habitat - cohésion sociale - aménagement
développement économique - biodiversité

Agenda 21 & Plan climat

ASSURONS UN AVENIR DURABLE À NOTRE TERRITOIRE



GRAND
PARIS
Seine Ouest
COMMUNAUTÉ D'AGGLOMERATION

BOULOGNE-BILLANCOURT
CHAVILLE
ISSY-LES-MOULINEAUX
MEUDON
SÈVRES
VANVES
VILLE-D'AVRAY

La Communauté d'Agglomération Grand Paris Seine Ouest (crée en Janvier 2010) et ses sept villes fondatrices ont d'emblée inscrit parmi leurs priorités le partage d'une vision d'avenir, la mise en cohérence de leurs politiques publiques ainsi qu'une nécessaire mobilisation de chacun autour d'un projet de développement commun.

Ainsi a-t-il été souhaité que le projet d'agglomération élaboré puisse s'inscrire dans une perspective durable et innovante pour répondre aux enjeux du réchauffement climatique, de la diminution de la biodiversité, de l'épuisement des ressources naturelles, de l'accroissement des inégalités, de la mobilité durable, de l'accès à l'énergie...

L'engagement de Grand Paris Seine Ouest dans la démarche Agenda 21 doit lui permettre de traduire cette vision et cette ambition via un programme d'actions concrètes et évaluables qui conjugue efficacité économique, cohésion sociale et respect de l'environnement. Dans ce contexte, l'opportunité a été saisie d'associer les diverses composantes de la société civile afin d'accompagner les élus dans leur définition d'une stratégie territoriale de développement durable.

La Communauté d'agglomération a fait le choix d'y intégrer pleinement l'élaboration de son Plan Climat, destiné à mettre en œuvre des actions favorisant une réduction des émissions de gaz à effet de serre à l'échelon des sept villes. Il constitue ainsi l'un des piliers de l'Agenda 21 tout en bénéficiant de la dynamique engendrée par ce dernier.

Nous tenons à remercier vivement les personnes qui ont apporté leur concours à l'élaboration du présent document, avec une mention toute particulière à l'adresse des participants du Forum et des ateliers organisés en 2010 qui ont contribué à dessiner le profil de notre territoire et préparer son développement futur.



> Bernard GAUDUCHEAU
Vice-Président délégué au développement durable
Maire de Vanves



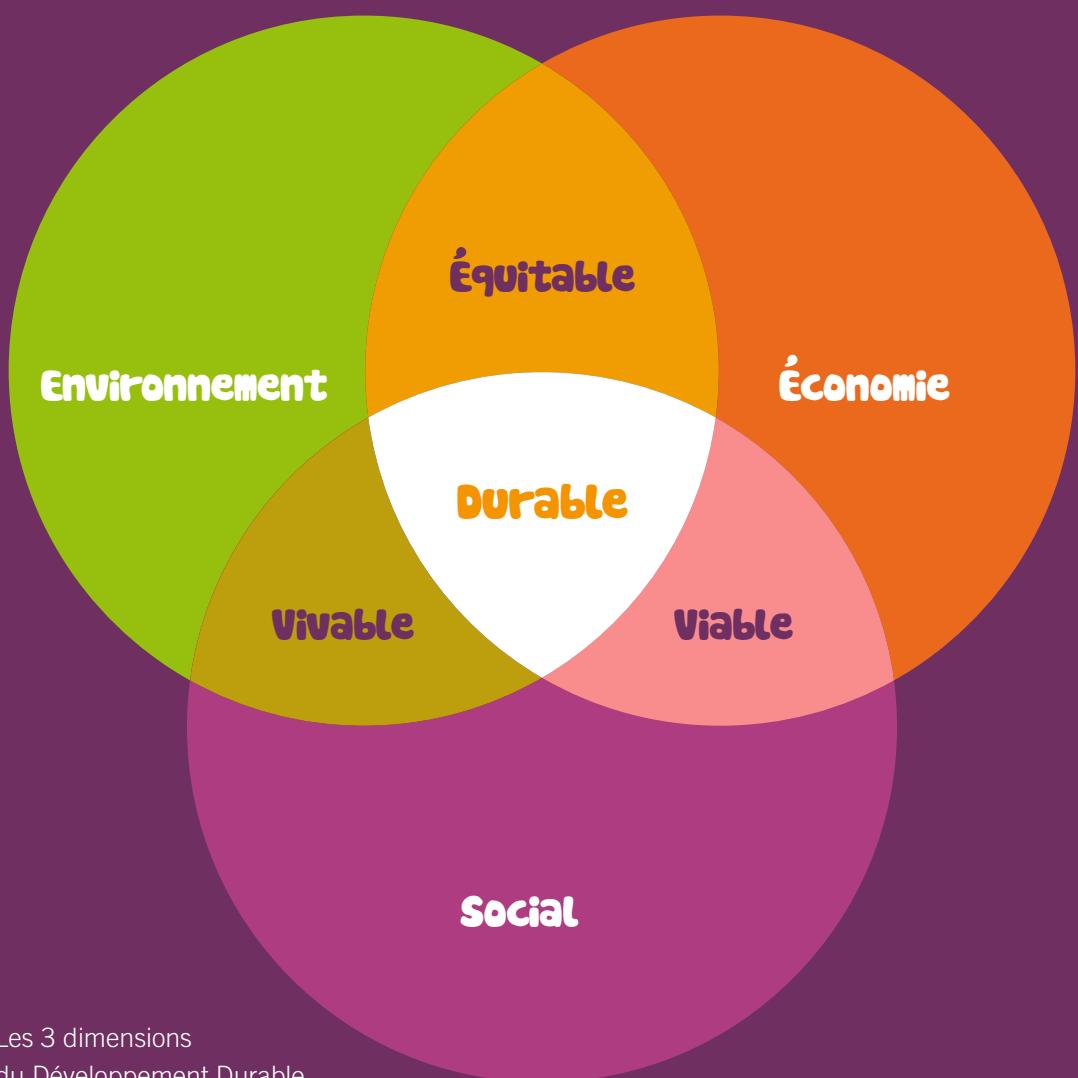
> Pierre-Christophe BAGUET
Président de Grand Paris Seine Ouest
Député-Maire de Boulogne-Billancourt



• EDITO	2
• SOMMAIRE	3
• POURQUOI UN AGENDA 21 ?.....	4
• L'ÉLABORATION DE L'AGENDA 21 : UNE DÉMARCHE CONCERTÉE	6
• CE QU'IL FAUT RETENIR DU DIAGNOSTIC	8
• CE QU'EN PENSENT LES HABITANTS	9
• LES 6 AXES DE L'AGENDA 21	10
• MODE D'EMPLOI DU DOCUMENT	11
1 CONTRIBUER LOCALEMENT À RELEVER LE DÉFI DU CHANGEMENT CLIMATIQUE.....	12
1.1 Informer et mobiliser les acteurs locaux	12
1.2 Renforcer la performance énergétique du patrimoine public	14
1.3 Développer une mobilité urbaine faiblement émettrice en gaz à effet de serre	16
1.4 Favoriser les énergies renouvelables.....	20
2 PRÉSERVER L'ENVIRONNEMENT ET LE CADRE DE VIE.....	22
2.1 Renforcer la biodiversité locale	22
2.2 Améliorer la gestion de la ressource en eau	24
2.3 Maîtriser les risques et nuisances.....	28
2.4 Préserver la qualité de l'aménagement et des cadres de vie	30
3 POURSUIVRE UN DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE DURABLE ET ÉQUILIBRÉ	32
3.1 Accompagner les entreprises dans l'élaboration de réelles stratégies de développement durable	32
3.2 Renforcer les synergies entre les acteurs économiques du territoire	34
3.3 Maintenir la dynamique de création d'emplois.....	36
4 GARANTIR LE « BIEN VIVRE ENSEMBLE »	38
4.1 Garantir la mixité sociale par une offre diversifiée de logements.....	38
4.2 Préserver les solidarités intergénérationnelles et sociales.....	40
4.3 Favoriser l'accès aux services et équipements pour tous	40
4.4 Favoriser l'accès à la culture, aux sports et loisirs, source de cohésion sociale	40
5 MOBILISER LES HABITANTS ET LES ACTEURS LOCAUX AUTOUR DE LA DYNAMIQUE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE DE L'AGENDA 21	44
5.1 Développer l'implication des habitants	44
5.2 Renforcer les structures de sensibilisation et d'éducation au développement durable et accompagner les projets fédérateurs.....	46
5.3 Favoriser les manifestations exemplaires	46
6 FAIRE DE GRAND PARIS SEINE OUEST UNE INSTITUTION EXEMPLAIRE.....	48
6.1 Améliorer la gestion du patrimoine	48
6.2 Construire une politique des ressources humaines durables	48
6.3 Mettre en œuvre un fonctionnement éco-responsable de l'institution	49
6.4 Développer une politique durable d'achats.....	49
• NOTES	50

Pourquoi un agenda 21 ?

Fruit de la fusion des Communautés d'Agglomération Arc de Seine et Val de Seine, Grand Paris Seine Ouest a souhaité, dès sa création, amplifier son engagement en faveur d'un **développement durable** du territoire, sur ses 3 dimensions : l'équité sociale, le développement économique et la protection de l'environnement.



En élaborant et mettant en œuvre son Agenda 21, Grand Paris Seine Ouest se dote d'une **stratégie opérationnelle de développement durable** qui offre une cohérence globale à l'ensemble de ses projets.

Elle a fait le choix d'y intégrer pleinement l'élaboration de son **Plan Climat**, destiné à mettre en œuvre des actions pour réduire les émissions de gaz à effet de serre des activités humaines et économiques du territoire. Celui-ci constitue de cette manière un des piliers de l'Agenda 21 et bénéficie ainsi de sa dynamique.

Il est important de préciser également que cette démarche est **territoriale**, et non simplement communautaire. Elle est co-construite avec les sept villes sur la base d'une stratégie territoriale de développement durable commune, et doit aboutir à l'élaboration d'un programme d'actions comportant plusieurs volets :

- **Un volet communautaire** avec des actions relevant des compétences communautaires
- **Des volets communaux** avec des actions relevant des compétences communales
- **Un volet partenarial** pour engager les entreprises et les acteurs locaux dans le même processus

Pour répondre à cette ambition globale, l'implication forte **des acteurs du territoire dans cette dynamique** de développement durable est indispensable. Ainsi, la démarche a été conduite de manière largement **concertée**, du diagnostic au plan d'actions. La Communauté d'Agglomération s'engage donc à ce titre à être exemplaire, afin d'inciter tous les acteurs du territoire à s'inscrire dans cette même dynamique.

Ce document ne synthétise pas l'engagement de Grand Paris Seine Ouest : il l'accompagne. Le programme d'actions défini se déroule sur la période 2011-2013, afin d'être évalué, suivi et adapté pour les années à venir. La réalisation de ce plan d'actions est conditionnée par l'évolution des capacités financières de Grand Paris Seine Ouest. En outre la mise en œuvre d'un certain nombre d'actions dépendra des conclusions d'études préalables qui permettront également de préciser les montants d'opérations.

Ainsi élaboré et mis en œuvre dans un processus d'amélioration continue, l'Agenda 21 crée du lien, invente l'avenir, et invite à la mobilisation.



**Ainsi élaboré
puis mis en œuvre,
l'Agenda 21 crée
du lien, invente
l'avenir, et invite
à la mobilisation.**



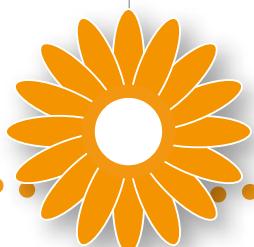
L'élaboration de l'Agenda 21 : Une démarche concertée



Janvier 2010
à mars 2010
Élaboration du **diagnostic
territorial**



11 juin 2010
Forum de lancement
Présentation de la démarche
et partage du diagnostic





Agenda 21
2011-2013
de Grand Paris Seine Ouest



Décembre 2010
à janvier 2011
Enquête de consultation
auprès de tous les foyers
de Grand Paris Seine Ouest

29, 30 juin et 1^{er} juillet 2010
6 ateliers thématiques avec les acteurs du territoire
Propositions d'actions pour l'Agenda 21



Ce qu'il faut retenir du diagnostic

Préalablement à l'élaboration de l'Agenda 21 de Grand Paris Seine Ouest, un diagnostic des enjeux de développement durable a été mené sur le territoire, permettant d'identifier ses forces et faiblesses, ses ressources, ainsi que les marges de progression des politiques entreprises au niveau économique, social, et environnemental. De ce diagnostic, il ressort les grands enjeux suivants :

>>

Une nécessaire réponse locale aux enjeux globaux du réchauffement climatique

Sur le plan climatique, l'enjeu est double, avec la nécessité de limiter la dépendance aux énergies fossiles d'une part, et de diminuer les rejets de gaz à effet de serre d'autre part. Les évolutions récentes impliquent des réponses locales fortes, transversales et cohérentes pour faire face à ces nouveaux défis planétaires.

>>

Un développement solidaire au profit des habitants et en cohérence avec les territoires environnants

Si le territoire de Grand Paris Seine Ouest connaît un développement important et recèle de nombreux atouts, cette dynamique doit profiter à tous les habitants et en solidarité avec les territoires voisins.

>>

Un développement économique durable et équilibré

Grand Paris Seine Ouest bénéficie d'un dynamisme économique qui le place parmi les principaux pôles économiques franciliens ; son engagement en faveur d'un développement économique durable peut être encore renforcé.

>>

Une préservation de l'environnement et du cadre de vie

La qualité de l'environnement, entendu au sens large, est unique en première couronne parisienne. La qualité et la diversité de son tissu urbain doivent être pérennisées.

>>

Une nécessaire implication des acteurs locaux et un renforcement de la synergie avec les villes

Si l'engagement des collectivités en faveur du développement durable est nécessaire pour enclencher la dynamique, il ne saurait être à lui seul suffisant pour faire du territoire un territoire durable. L'implication des acteurs locaux et la synergie avec les villes sont les conditions de sa réussite.



Ce qu'en pensent les habitants

La consultation des habitants est un élément de la démarche participative mise en œuvre pour l'élaboration de l'Agenda 21. Elle permet d'informer les habitants sur le projet initié mais également de recueillir leurs perceptions et degré de satisfaction quant à la mise en œuvre du développement durable sur le territoire, leurs priorités, ainsi que des éléments de propositions. Il s'agit ainsi d'obtenir des avis représentatifs de l'ensemble des habitants du territoire, et non uniquement des acteurs traditionnellement mobilisés dans des démarches participatives (acteurs socio-économiques, élus, « forces vives »...).



L'enquête a été réalisée auprès de tous les foyers de Grand Paris Seine Ouest de novembre 2010 à janvier 2011. Elle a permis de faire ressortir les priorités des habitants quant à la mise en œuvre d'un développement durable sur leur territoire.

De cette enquête, les grands domaines perçus comme prioritaires par les habitants pour le développement durable du territoire sont les suivants :

1. **La protection des ressources naturelles ;**
2. **Le maintien des commerces de proximité ;**
3. **Le renforcement de l'offre de transport en commun ;**
4. **La préservation et le renforcement de la qualité des équipements et des services publics adaptés aux besoins des habitants ;**
5. **La maîtrise de la consommation d'espace liée à l'urbanisation ;**
6. **Mieux prendre en compte les personnes fragiles (âgées, en situation de handicap, isolées, etc.).**

Ces préoccupations reflètent une perception réelle du territoire, présentant un cadre de vie de qualité, un réel dynamisme économique, une bonne desserte par les équipements. Néanmoins, sur un territoire en perpétuelle mutation, les aspects liés à la cohésion sociale ressortent fortement dans les préoccupations des habitants et leur prise en compte est essentielle dans la perspective d'un développement territorial solidaire au bénéfice de l'ensemble des habitants.

Les 6 axes de l'Agenda 21

L'Agenda 21 de Grand Paris Seine Ouest décline, pour la période 2011-2013, six axes complémentaires pour agir dans une perspective durable :



Axe 1

CONTRIBUER LOCALEMENT À RELEVER LE DÉFI DU CHANGEMENT CLIMATIQUE

Grand Paris Seine Ouest s'engage à renforcer ses politiques relatives au changement climatique. Qu'il s'agisse de la mobilisation des acteurs, de la performance énergétique du patrimoine public, du développement des mobilités douces ou des énergies renouvelables... La Communauté d'Agglomération s'appuiera sur l'axe premier de son Agenda 21 - qui regroupe les principales mesures constituant le Plan Climat-Énergie Territorial - afin d'appliquer un programme d'actions fort et collectif dans le cadre des objectifs européens des 3 x 20 %⁽¹⁾ à échéance 2020 et du facteur 4⁽²⁾ à horizon 2050.

Axe 2

PRÉSERVER L'ENVIRONNEMENT ET LE CADRE DE VIE

Consciente de la richesse et de l'importance de l'environnement du territoire, Grand Paris Seine Ouest s'engage à renforcer la biodiversité locale, à améliorer la gestion des ressources naturelles, à maîtriser les risques et nuisances, et à développer une politique de santé environnementale. La Communauté d'Agglomération souhaite ainsi garantir un cadre de vie qui répond aux besoins et au bien-être de ses habitants tout en préservant l'environnement.

Axe 3

POURSUIVRE UN DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE DURABLE ET ÉQUILIBRÉ

Le développement durable doit permettre aux entreprises d'acquérir un atout concurrentiel, et aux habitants de garantir la qualité du cadre de vie. Afin de favoriser un développement économique équilibré et solidaire, Grand Paris Seine Ouest s'engage à accompagner les entreprises dans l'élaboration de leurs stratégies de développement durable, à leur garantir une offre optimisée de services, et à soutenir la dynamique de création d'emplois.

Axe 4

GARANTIR LE « BIEN VIVRE ENSEMBLE »

Grand Paris Seine Ouest s'engage à favoriser l'épanouissement de tous les habitants du territoire. Préserver les solidarités intergénérationnelles, améliorer l'accès aux services et équipements pour tous, garantir la mixité sociale par une offre diversifiée en logements sont les piliers de l'action de la Communauté d'Agglomération en matière de cohésion sociale.

Axe 5

MOBILISER LES HABITANTS ET LES ACTEURS LOCAUX AUTOUR DE LA DYNAMIQUE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE DE L'AGENDA 21

Grand Paris Seine Ouest s'engage à informer et à mobiliser tous les acteurs locaux, afin de favoriser l'appropriation des enjeux du développement durable, et communiquer sur l'Agenda 21 auprès de tous. Il s'agit de développer l'implication des habitants, de renforcer les structures de sensibilisation et de favoriser les manifestations exemplaires.

Axe 6

FAIRE DU GRAND PARIS SEINE OUEST UNE INSTITUTION EXEMPLAIRE

Grand Paris Seine Ouest s'engage à montrer l'exemple, et pour ce faire être exemplaire dans ses pratiques, son fonctionnement et la gestion de son patrimoine.

(1) Réduction de 20% des émissions de gaz à effet de serre, réduction de 20% de la consommation énergétique globale, et 20% d'énergies renouvelables dans la consommation énergétique.

(2) Division par 4 des émissions de gaz à effet de serre.

Mode d'emploi du document

Ce document synthétise l'ensemble des orientations et du programme d'actions opérationnel de l'Agenda 21.

Chaque action est présentée de la manière suivante :

<p>N° de l'action</p> <p>Titre de l'action</p> <p>Action du Plan Climat</p> <p>L'action peut être :</p> <ul style="list-style-type: none">Existante à faire évoluerEn cours d'engagementEn cours d'expérimentationNouvelle	<p>Définition des objectifs visés par l'action, à court, moyen et/ou long terme</p> <p>Réponse aux enjeux en termes de développement durable</p> <p>3 Élaborer une Charte intercommunale de l'éco-construction</p> <p>OBJECTIFS</p> <ul style="list-style-type: none">Mobiliser les professionnels sur l'éco-construction et sur la maîtrise de l'énergieAppliquer à terme cet outil à toutes les constructions neuves ou opérations de réhabilitation <p>ACTION PLAN CLIMAT</p>	<p>Déclinaison de l'action en quelques points clés.</p> <p>Coût global estimé de l'action sur trois ans (en €)</p> <p>Part financière estimée de la Communauté d'Agglomération Grand Paris Seine Ouest (en €)</p> <p>DESCRIPTIF</p> <p>But de mettre en place un référentiel développement durable dans les opérations de construction des bâtiments, Grand Paris Seine Ouest élaborera une Charte intercommunale de l'éco-construction en partenariat avec les sept villes. Cette charte (l'Etat des lieux à l'extension des promoteurs, des constructeurs et des aménageurs) favorisant la réduction des consommations énergétiques, du bruit et des déchets, une gestion équitable de l'eau, des espaces verts, etc.</p> <p>Victoire de promotion de la qualité environnementale des bâtiments, la charte permettra à terme l'attribution d'un label qui récompense les projets de construction ayant respecté les prescriptions et les engagements fixés.</p> <table border="1"><thead><tr><th>Matière de l'action</th><th>Date de l'assessoir</th><th>Indicateurs de référence</th><th>Finalités du développement durable</th><th>Coût estimé sur 3 ans</th></tr></thead><tbody><tr><td></td><td>2011</td><td>Charte de l'éco-construction communale</td><td></td><td>€ 20 000</td></tr></tbody></table> <p>Principaux indicateurs permettant d'évaluer la bonne mise en œuvre de l'action</p> <p>Le programme d'actions de l'Agenda 21 se déroule sur une période de trois ans, de 2011 à 2013. Certaines actions s'échelonnent sur des phases différentes.</p> <p>Finalités du développement durable</p> <ul style="list-style-type: none"> Lutte contre le changement climatique et protection de l'atmosphère Préservation de la biodiversité, protection des milieux et des ressources Épanouissement de tous les êtres humains Cohésion sociale et solidarité entre territoires et générations Dynamique de développement suivant des modes de consommation et de production responsables	Matière de l'action	Date de l'assessoir	Indicateurs de référence	Finalités du développement durable	Coût estimé sur 3 ans		2011	Charte de l'éco-construction communale		€ 20 000
Matière de l'action	Date de l'assessoir	Indicateurs de référence	Finalités du développement durable	Coût estimé sur 3 ans								
	2011	Charte de l'éco-construction communale		€ 20 000								

Axe 1



CONTRIBUER LOCALEMENT À RELEVER LE DÉFI DU CHANGEMENT CLIMATIQUE

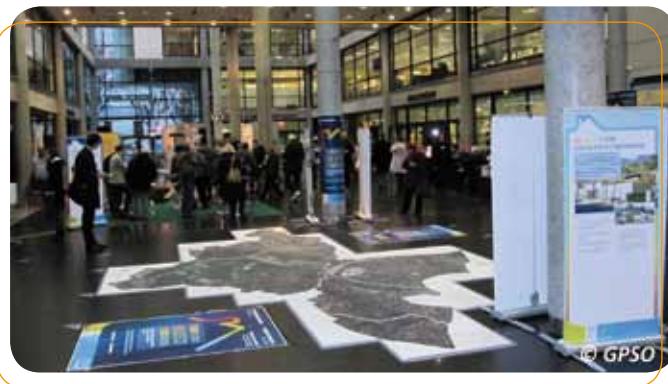
Grand Paris Seine Ouest s'engage à renforcer ses politiques relatives au changement climatique. Qu'il s'agisse de la mobilisation des acteurs, de la performance énergétique du patrimoine public, du développement des mobilités douces ou des énergies renouvelables... La Communauté d'Agglomération s'appuiera sur l'axe premier de son Agenda 21 - qui regroupe les principales mesures constituant le Plan Climat-Énergie Territorial - afin d'appliquer un programme d'actions fort et collectif dans le cadre des objectifs européens des 3 x 20 % à échéance 2020 et du facteur 4 à horizon 2050.

1.1 Informer et mobiliser les acteurs locaux

1 Renforcer les opérations de communication et de sensibilisation incitives à l'intention du grand public et des professionnels

OBJECTIFS

- Sensibiliser les citoyens aux enjeux du développement durable
- Développer la visibilité des actions de Grand Paris Seine Ouest



◀ Forum de l'éco-rénovation à Boulogne-Billancourt (novembre 2010)

2 Renforcer l'information et la mobilisation des acteurs locaux par un soutien accru à l'Agence Locale de l'Énergie

OBJECTIFS

- Informer et sensibiliser les acteurs locaux sur la politique Énergie-climat
- Conseiller et accompagner les acteurs locaux du territoire sur l'énergie et le climat, en particulier dans le domaine du bâtiment





-  Lutte contre le changement climatique et protection de l'atmosphère
-  Préservation de la biodiversité, protection des milieux et des ressources
-  Épanouissement de tous les êtres humains
-  Cohésion sociale et solidarité entre territoires et générations
-  Dynamique de développement suivant des modes de consommation et de production responsables

DESCRIPTIF

Grand Paris Seine Ouest poursuivra les actions de communication de type événements, salons, et concours afin de favoriser la prise de conscience collective des enjeux du développement durable (par exemple, la « Journée de l'Énergie » tous les ans). La Communauté d'Agglomération organisera également de nouvelles manifestations événementielles visant à sensibiliser et à communiquer régulièrement auprès de tous les acteurs, particuliers et professionnels. Une nouvelle campagne grand public est actuellement à l'étude, après le « Forum de l'éco-rénovation » en 2010.

Nature de l'action	Date de lancement	Indicateurs de réalisation	Finalités du développement durable	Coût estimé sur 3 ans
	2011	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de manifestations organisées • Nombre d'acteurs sensibilisés 		€ 115 000  115 000

DESCRIPTIF

Afin d'informer et de sensibiliser les acteurs locaux (particuliers ou professionnels), l'Agence Locale de l'Énergie sera largement soutenue dans ses activités relatives à la politique Énergie-Climat de la Communauté d'Agglomération. Des animations et manifestations locales telles que des visites de sites, des conférences, des ateliers pratiques, etc. seront organisées, tandis que l'expertise produite par l'Agence Locale de l'Énergie, particulièrement dans le secteur du bâtiment (aide au suivi des consommations, à la mise en place de stratégies énergie-climat, etc.) sera mise à disposition de tous. Parallèlement, des projets communs avec Grand Paris Seine Ouest - Agence Locale de l'Énergie seront poursuivis (thermographie aérienne, accompagnement technique, sensibilisation, etc.).

Nature de l'action	Date de lancement	Indicateurs de réalisation	Finalités du développement durable	Coût estimé sur 3 ans
	2011	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de manifestations organisées • Nombre de projets accompagnés 		€ 780 000  255 000

3 Élaborer une Charte intercommunale de l'éco-construction

OBJECTIFS

- Mobiliser les professionnels sur l'éco-construction et sur la maîtrise de l'énergie
- Appliquer à terme cet outil à toutes les constructions neuves ou opérations de réhabilitation



1.2

Renforcer la performance énergétique du patrimoine urbain

1.2.1

Améliorer la connaissance des consommations énergétiques

4

Approfondir la connaissance et la communication de la performance énergétique du bâti public

OBJECTIFS

- Afficher les performances des bâtiments communautaires et sensibiliser leurs utilisateurs aux éco-gestes
- Communiquer sur l'exemplarité de Grand Paris Seine Ouest en matière de gestion de son patrimoine
- Réduire les consommations des bâtiments



Logo de la campagne Display ▶

1.2.2

Améliorer la performance énergétique du patrimoine public

5

Mettre en œuvre un programme de réduction des consommations énergétiques du patrimoine urbain

OBJECTIFS

- Rénover et moderniser le patrimoine d'éclairage public
- Réduire et optimiser les coûts énergétiques, de fonctionnement et de maintenance du patrimoine urbain



DESCRIPTIF

Afin de mettre en place un référentiel développement durable dans les opérations de construction des bâtiments, Grand Paris Seine Ouest élaborera une Charte intercommunale de l'éco-construction en partenariat avec les sept villes. Cette charte définira des règles à l'intention des promoteurs, des constructeurs et des aménageurs favorisant la réduction des consommations énergétiques, du bruit et des déchets, une gestion équilibrée de l'eau, des espaces verts, etc.

Vectrice de promotion de la qualité environnementale des bâtiments, la charte permettra à terme l'attribution d'un label qui récompensera les projets de construction ayant respecté les prescriptions et les engagements fixés.

Nature de l'action	Date de lancement	Indicateur de réalisation	Finalités du développement durable	Coût estimé sur 3 ans
	2011	• Charte de l'éco-construction formalisée		€ 20 000  20 000

DESCRIPTIF

Grâce à un logiciel mis à disposition par l'association Énergie-Cités, il est possible d'éditer un diagnostic des performances d'un bâtiment donné (énergie, CO2, eau). Grand Paris Seine Ouest installera les affiches créées à partir de ce diagnostic dans des espaces à forte visibilité via la campagne « Display® » afin de sensibiliser le grand public et les usagers des bâtiments aux questions de la performance énergétique du bâti. Une campagne d'information sur les éco-gestes permettant d'améliorer ces bilans et une programmation de travaux pour optimiser les performances des bâtiments seront également réalisées.

Nature de l'action	Date de lancement	Indicateurs de réalisation	Finalités du développement durable	Coût estimé sur 3 ans
	2011	• Affichage réalisé • Programmation des travaux		€ 8 000  8 000

DESCRIPTIF

Grand Paris Seine Ouest poursuit la rénovation d'une grande partie de son patrimoine d'éclairage public, afin de remplacer le matériel vétuste et de réaliser des économies d'énergie (de l'ordre de 38 à 40% sur la quasi-totalité du parc, à terme). Dans les faits, un partenariat public-privé sur Boulogne-Billancourt et Sèvres, et un Schéma Directeur d'Éclairage Public sur les cinq autres communes de la Communauté d'Agglomération fixent les orientations stratégiques et les moyens financiers pour une remise à niveau complète des installations. En outre, un Schéma Directeur Signalisation Lumineuse Tricolore, visant les mêmes objectifs, sera mis en œuvre. Enfin, une réduction des coûts sera rendue possible par la mise en place progressive d'un système de télégestion.

Nature de l'action	Date de lancement	Indicateur de réalisation	Finalités du développement durable	Coût estimé sur 3 ans
	2011	• Taux de renouvellement des équipements réalisés		€ 18 350 000 Schéma directeur 7 250 000 Partenariat Public-Privé 9 000 000 Signalisation lumineuse 2 100 000  16 350 000 Schéma directeur 5 250 000 Partenariat Public-Privé 9 000 000 Signalisation lumineuse 2 100 000

1.2.3

Améliorer la performance énergétique de l'habitat

6

Poursuivre les opérations en faveur des économies d'énergie dans l'habitat

OBJECTIFS

- Inciter les habitants du territoire à maîtriser leur consommation énergétique
- Réduire la consommation énergétique du territoire et favoriser le recours aux éco-matériaux



◀ Travaux d'isolation de toiture

1.3

Développer une mobilité urbaine faiblement émettrice en gaz à effet de serre

1.3.1

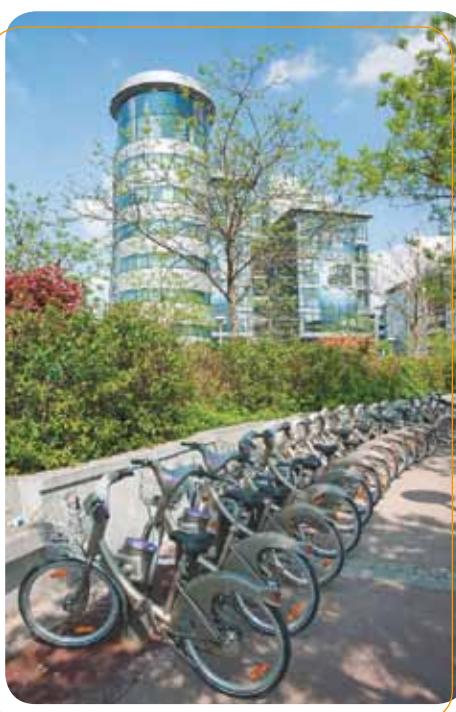
Renforcer le management de la mobilité

7

Développer une mobilité urbaine alternative à la voiture

OBJECTIFS

- Réduire la part modale de la voiture particulière
- Améliorer la connaissance des modes de déplacements alternatifs (transports en commun, modes doux, autopartage...)



◀ Station Vélib' à proximité de bureaux

DESCRIPTIF

Les habitants ont déjà la possibilité de consulter les déperditions de chaleur de leur toiture, et de connaître ainsi la qualité d'isolation de leur toit, grâce à la thermographie aérienne réalisée en 2010 et consultable sur le site Internet. Grand Paris Seine Ouest subventionnera les propriétaires particuliers et dans la mesure du possible les copropriétés souhaitant réaliser des travaux d'isolation de leur toiture dans leur résidence principale, via la subvention « Isolation Toitures ». Elle s'appuie sur l'accompagnement technique assuré par l'Agence Locale de l'Énergie.

Nature de l'action	Date de lancement	Indicateur de réalisation	Finalités du développement durable	Coût estimé sur 3 ans
	Résidences individuelles : 2011 Copropriétés : à préciser	<ul style="list-style-type: none"> Nombre d'opérations financées 		€ 90 000 Résidences individuelles 90 000 Copropriétés à évaluer
				 90 000 Résidences individuelles 90 000 Copropriétés à évaluer

DESCRIPTIF

Le développement de la mobilité urbaine alternative à la voiture comporte un volet communication essentiel à destination des habitants et des salariés permettant de réfléchir à des solutions de déplacements plus durables. Grand Paris Seine Ouest recrute un nouveau chargé de mission « Plan de Déplacements » dont le rôle sera d'informer, de conseiller et de suivre les établissements intéressés par la mise en place d'un Plan de Déplacements d'Entreprise ou d'Administration.

Nature de l'action	Date de lancement	Indicateurs de réalisation	Finalités du développement durable	Coût estimé sur 3 ans
	2011	<ul style="list-style-type: none"> Chargé de mission recruté Nombre de Plans de Déplacements accompagnés Nombre de réunions de sensibilisation 		€ 230 000
				 100 000

1.3.2

Favoriser l'intermodalité et l'accessibilité au réseau de transports en commun

8

Mettre en place un réseau de transports de proximité efficace à l'échelle communautaire

OBJECTIFS

- Mettre en place un maillage fin et efficace pour la desserte de proximité « inter-quartiers » du territoire
- Contribuer au développement économique, social, solidaire, et environnemental du territoire



▲ ChavilBus

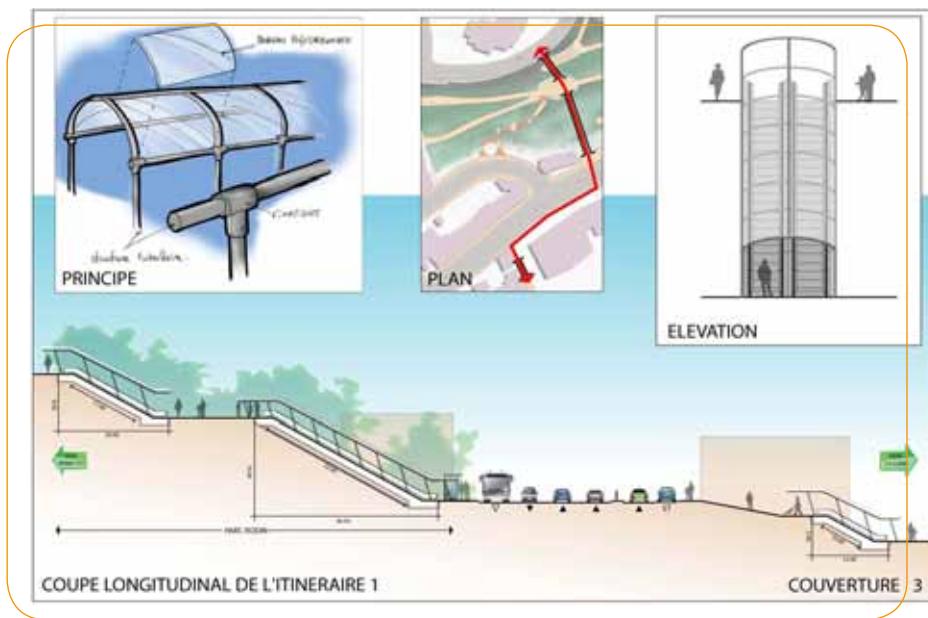
◀ Desserte locale du nouveau quartier du trapèze à Boulogne-Billancourt

9

Renforcer l'accessibilité des espaces publics à proximité des gares

OBJECTIFS

- Améliorer l'accessibilité à la gare RER « Issy » depuis le quartier des Épinettes
- Améliorer l'accessibilité de la gare Meudon Val Fleury :
 - Développer la réappropriation de l'espace public par les piétons et améliorer la circulation (y compris des bus)
 - Développer l'offre commerciale
 - Rendre la gare accessible aux personnes à mobilité réduite



▲ Projet d'escaliers mécaniques pour améliorer l'accessibilité de la gare RER Issy

DESCRIPTIF

La création d'un réseau communautaire de proximité passe par la restructuration de l'offre de transports actuelle. En tant qu'Autorité Organisatrice de Proximité, Grand Paris Seine Ouest harmonisera les conditions de gestion des cinq services urbains qu'elle gère (niveau d'offre de transports proposé, qualité de service, communication, tarification, etc.). Grand Paris Seine Ouest améliorera par ailleurs l'offre de transports en la rendant plus attractive (itinéraire direct, priorité aux feux etc.), en augmentant la fréquence et l'amplitude horaire de certaines lignes, et en supprimant les boucles au profit des lignes.

Nature de l'action	Date de lancement	Indicateurs de réalisation	Finalités du développement durable	Coût estimé sur 3 ans
	2011	<ul style="list-style-type: none"> • Études opérationnelles réalisées • Niveau de qualité harmonisé 		€ 2 500 000  2 240 000

DESCRIPTIF

Pour améliorer la desserte et rendre plus accessible le réseau de transports en commun du territoire, deux projets d'aménagement complémentaires seront mis en œuvre. Le premier consiste en l'amélioration de la desserte de la gare RER d'Issy – et de la Plaine d'Issy – depuis les quartiers des Épinettes (étude de faisabilité pour l'installation d'un tapis roulant simple sur le sentier de l'Asile, deux à trois escaliers mécaniques doubles sur le secteur du parc Rodin, etc.). Le deuxième projet, quant à lui, consiste en la valorisation d'environ 1400 m² d'espace public par la couverture d'environ 550 m² de voies du RER de Meudon Val Fleury, et comprendra des aménagements liés à la gare (grande esplanade minérale, escaliers fixes et mécaniques en dehors de la dalle, mise en accessibilité pour les personnes à mobilité réduite en accord avec le schéma directeur du STIF, etc.), des aménagements liés aux bus (déviation de la ligne 169 par exemple), et un aménagement des espaces publics (aménagement paysager de la nouvelle esplanade et de la place Brousse, mise en place d'une zone 30, aménagement de l'angle au carrefour des rues Barbusse et Grimettes, etc.).

Nature de l'action	Date de lancement	Indicateurs de réalisation	Finalités du développement durable	Coût estimé sur 3 ans
	2011	<ul style="list-style-type: none"> • Finalisation des études opérationnelles • Réalisation du projet des escaliers mécaniques à Issy-les-Moulineaux • Réalisation d'un pôle multimodal aux normes d'accessibilité à Meudon Val Fleury 		€ 5 200 000 pour Issy À préciser pour Meudon Val Fleury  5 200 000 pour Issy À préciser pour Meudon Val Fleury

1.3.3

Construire une agglomération des courtes distances et des modes doux

10

Élaboration et mise en œuvre du Schéma Directeur des Liaisons Douces



OBJECTIFS

- Promouvoir une plus grande mixité des usages et un meilleur partage de la voirie en faveur des mobilités douces
- Élaborer un réseau d'aménagement cyclable
- Mettre aux normes la réglementation sur les zones de circulations particulières



▲ Un panneau « zone de rencontre »

◀ Voie cyclable

1.4

Favoriser les énergies renouvelables

11

Promouvoir l'utilisation et la production d'énergies renouvelables auprès des particuliers

OBJECTIF

- Réduire la dépendance aux énergies fossiles à l'échelle du territoire



▲ Installation de panneaux photovoltaïques

DESCRIPTIF

Afin de réduire les nuisances environnementales sur le territoire, Grand Paris Seine Ouest a effectué un état des lieux sous forme de diagnostic des aménagements et des pratiques en termes de mobilité douce, et élaboré un schéma d'intention regroupant les liaisons à desservir. La Communauté d'Agglomération élaborera ensuite un programme pluriannuel d'aménagements et un plan de financement, et mettra en œuvre ce programme d'actions.

Nature de l'action	Date de lancement	Indicateur de réalisation	Finalités du développement durable	Coût estimé sur 3 ans
	2011	• Programmation des actions réalisée		€ 107 000 (hors travaux)  63 000

DESCRIPTIF

Afin de lutter contre la dépendance aux énergies fossiles, et dans le cadre de sa politique énergétique, Grand Paris Seine Ouest poursuit l'octroi de la subvention « Energies Renouvelables » pour les habitants du territoire qui souhaitent s'équiper, dans leur résidence principale, d'installations utilisant des énergies renouvelables. La Communauté d'Agglomération subventionne ainsi les équipements tels que chauffe-eaux solaires individuels, systèmes solaires combinés, capteurs photovoltaïques, pompes à chaleur géothermale, poêles à bois, et chaudières automatiques.

Nature de l'action	Date de lancement	Indicateur de réalisation	Finalités du développement durable	Coût estimé sur 3 ans
	2011	• Nombre d'opérations accompagnées		€ 60 000  60 000



PRÉSERVER L'ENVIRONNEMENT ET LE CADRE DE VIE

Consciente de la richesse et de l'importance de l'environnement du territoire, Grand Paris Seine Ouest s'engage à renforcer la biodiversité locale, à améliorer la gestion des ressources naturelles, à maîtriser les risques et nuisances, et à développer une politique de santé environnementale. La Communauté d'Agglomération souhaite ainsi garantir un cadre de vie qui répond aux besoins et au bien-être de ses habitants tout en préservant l'environnement.

2.1

Renforcer la biodiversité locale

12

2.1.1

Sensibiliser les acteurs

Approfondir la connaissance de la biodiversité locale et sensibiliser l'ensemble des acteurs

OBJECTIFS

- Promouvoir la biodiversité, la protéger, et la rendre plus accessible aux habitants
- Positionner Grand Paris Seine Ouest comme acteur « chef de file » de la préservation de la biodiversité à l'échelle du territoire

Mise en refuge « Ligue pour la Protection des Oiseaux »
du square Léon Blum à Boulogne-Billancourt ▶



2.1.2

Renforcer la fonctionnalité écologique

13

Élaborer le réseau écologique communautaire

OBJECTIFS

- Améliorer la connaissance et la protection du patrimoine naturel et de la biodiversité
- Positionner Grand Paris Seine Ouest comme acteur « chef de file » de la préservation de la biodiversité à l'échelle du territoire



Etang de la forêt de Meudon ▶



Bords de Seine à Issy-les-Moulineaux ▶



Butterfly icons are scattered around the tree: one above the tree, one to the right, and one below the tree.

- Lutte contre le changement climatique et protection de l'atmosphère
- Préservation de la biodiversité, protection des milieux et des ressources
- Épanouissement de tous les êtres humains
- Cohésion sociale et solidarité entre territoires et générations
- Dynamique de développement suivant des modes de consommation et de production responsables

DESCRIPTIF

Dans une volonté de préserver et de valoriser la biodiversité du territoire, Grand Paris Seine Ouest étendra la réalisation de diagnostics écologiques, initiés en 2009 par La Ligue pour la Protection des Oiseaux, à l'ensemble du territoire. Suite à ces diagnostics, des plans de gestion de la faune, de la flore et des habitats naturels seront mis en place. De même, l'opération de labellisation de parcs en « refuges Ligue pour la Protection des Oiseaux » est poursuivie.

En vue de sensibiliser l'ensemble des acteurs, la Ligue pour la Protection des Oiseaux forme des techniciens de la Direction des Espaces Verts à la gestion des espèces et de leurs habitats. Par ailleurs, les actions de sensibilisation auprès des centres de loisirs et des écoles sont poursuivies.

Nature de l'action	Date de lancement	Indicateurs de réalisation	Finalités du développement durable	Coût estimé sur 3 ans
	2011	<ul style="list-style-type: none"> Nombre de parcs et jardins labellisés Nombre d'actions de formation et de sensibilisation 	  	€ 78 000 
				78 000

DESCRIPTIF

Dans une volonté de préserver et de valoriser la biodiversité du territoire, Grand Paris Seine Ouest élaborera le réseau écologique communautaire. La Communauté d'Agglomération réalisera un inventaire du patrimoine naturel, un diagnostic du territoire (atouts / faiblesses), et cartographiera les habitats naturels et semi-naturels, en vue d'identifier la trame verte et bleue locale articulée avec le schéma régional de cohérence écologique. Ces activités continueront d'impliquer l'ensemble des acteurs du territoire (associations, entreprises, État, collectivités, établissements publics et société civile). Grand Paris Seine Ouest établira parallèlement des mesures de conservation et de gestion des espèces et des milieux naturels, promouvra les continuités écologiques existantes et en créera de nouvelles.

Nature de l'action	Date de lancement	Indicateurs de réalisation	Finalités du développement durable	Coût estimé sur 3 ans
	2011	<ul style="list-style-type: none"> Trame verte et bleue élaborée Programmation des actions 	  	€ 186 000 
				186 000

2.1.3

Améliorer la gestion des espaces verts

14

Développer la gestion différenciée des espaces verts

OBJECTIFS

- Gérer de manière plus durable les ressources locales (eau, air, biodiversité)
- Promouvoir un comportement exemplaire en matière environnementale dans les services de Grand Paris Seine Ouest
- Diffuser les bonnes pratiques auprès du grand public
- Réduire les coûts



15

Mettre en œuvre une gestion durable du patrimoine arboré

OBJECTIFS

- Améliorer la connaissance du patrimoine arboré et le diversifier
- Réduire les risques par une gestion optimisée de ce patrimoine



◀ Une gestion durable et diversifiée du patrimoine arboré

2.2

Améliorer la gestion de la ressource en eau

16

Restaurer et valoriser le réseau hydrographique naturel

OBJECTIFS

- Valoriser et économiser la ressource en eau
- Répertorier l'ensemble des sites connus pour leur présence d'eau de source, canalisée ou non et construire à terme des ouvrages pour leur attribuer un usage local

DESCRIPTIF

Grand Paris Seine Ouest s'inscrit dans une évolution des pratiques et une rationalisation des moyens concernant la gestion des espaces verts sur le territoire communautaire : réduction des consommations énergétiques, valorisation de la faune et de la flore endogène, utilisation de matériel écologique, etc. Une charte communautaire, à l'intention de tous les services de la Communauté d'Agglomération et de ses prestataires sera élaborée et mise en œuvre afin d'appliquer l'accord cadre gouvernemental « zéro pesticide ». Parallèlement, des actions de communication et de sensibilisation seront poursuivies à l'intention du grand public. Des sites stratégiques sur les différents territoires seront notamment choisis pour illustrer les démarches engagées.

Nature de l'action	Date de lancement	Indicateurs de réalisation	Finalités du développement durable	Coût estimé sur 3 ans
	2011	<ul style="list-style-type: none"> • Taux de parcs et jardins concernés • Nombre d'actions d'information et de sensibilisation • Mise en œuvre effective de la Charte « zéro pesticide » 		€ Évolution des pratiques à budget constant  100 %

DESCRIPTIF

Grand Paris Seine Ouest lance un recensement phytosanitaire et cartographique du patrimoine arboré, en vue d'élaborer un plan de gestion et une programmation le cas échéant d'abattage et de remplacement. Afin de valoriser ce patrimoine et le diversifier, de nouvelles campagnes de plantation seront engagées et une charte communautaire sur la valeur de l'arbre sera élaborée.

Nature de l'action	Date de lancement	Indicateurs de réalisation	Finalités du développement durable	Coût estimé sur 3 ans
	2011	<ul style="list-style-type: none"> • Recensement réalisé • Plan de gestion élaboré • Charte communautaire rédigée 		€ 311 000 (hors travaux)  311 000

DESCRIPTIF

Afin de protéger et de valoriser le patrimoine hydrographique naturel, Grand Paris Seine Ouest poursuit le recensement des sites (tels que sources, rus, rivières, puits...) afin de définir et mettre en œuvre des projets adaptés au contexte local et s'inscrire dans une démarche d'aménagement durable. À Sèvres, la source Saint-Germain une fois déconnectée, alimentera le circuit de chauffage d'un collège et une bâche de stockage destinée à l'arrosage des espaces verts. La Communauté d'Agglomération valorisera ainsi les sites recensés en définissant des usages locaux de l'eau dans la perspective de restaurer écologiquement les cours et pièces d'eau dans la mesure du possible.

Nature de l'action	Date de lancement	Indicateurs de réalisation	Finalités du développement durable	Coût estimé sur 3 ans
	2011	<ul style="list-style-type: none"> • Recensement finalisé • Nombre de sites valorisés 		€ 500 000  250 000

17

Gérer à la source les eaux pluviales

OBJECTIFS

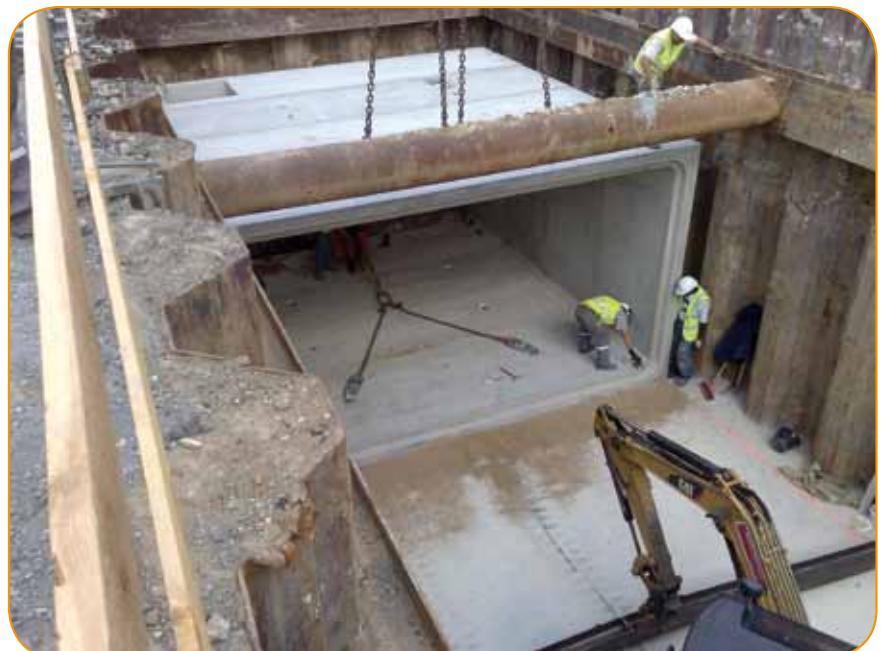
- Mettre en œuvre un règlement d'assainissement limitant les rejets par temps de pluie
- Gérer de manière durable le patrimoine et les débits associés

18

Limiter les sources de pollutions des milieux urbains et naturels

OBJECTIFS

- Lutter contre les pollutions des milieux naturels et urbains causés par les débordements
- Préserver les biens et les personnes des risques liés aux débordements



▲ Construction d'un bassin pour lutter contre les débordements à Vanves

DESCRIPTIF

En tant qu'autorité organisatrice de l'assainissement, Grand Paris Seine Ouest s'implique dans une démarche d'incitation à la récupération des eaux de pluie. Un règlement spécifique d'assainissement a été adopté en délibération dans les mairies du territoire, et devra dorénavant être cité dans les Plans Locaux d'Urbanisme en vigueur ou en devenir. Il s'agit d'inciter principalement les aménageurs des Zones d'Aménagement Concerté ou des grandes parcelles du territoire à une gestion à la source des eaux pluviales. La Communauté d'Agglomération veille à la perméabilité des surfaces. Elle assiste les aménageurs dans les modalités techniques de gestion à la parcelle des eaux de pluie, ainsi que dans l'aide à la recherche de partenaires financiers.

Nature de l'action	Date de lancement	Indicateur de réalisation	Finalités du développement durable	Coût estimé sur 3 ans
	2011	<ul style="list-style-type: none"> Nombre de ZAC avec débit limité à 2l/s/ha (litre/seconde/hectare). 		€ 29 000  29 000

DESCRIPTIF

Afin de lutter contre les sources de pollutions des milieux urbains et naturels, Grand Paris Seine Ouest lancera les travaux déterminés par le Schéma Directeur d'Assainissement, concernant notamment les points noirs du réseau, les zones de débordement et la vétusté des structures. Un plan de lutte contre les inondations (création de bassins tampons) et un plan de reconstruction des réseaux vétustes constitueront les piliers de la politique d'investissement annuel de la Communauté d'Agglomération. Ces plans seront mis en œuvre en intégrant la Charte « chantiers à faibles nuisances » développée par Grand Paris Seine Ouest, avec un choix de techniques et de matériaux le moins impactant possible pour l'environnement.

Nature de l'action	Date de lancement	Indicateurs de réalisation	Finalités du développement durable	Coût estimé sur 3 ans
	2011	<ul style="list-style-type: none"> Plan de lutte contre les inondations mis en œuvre Plan de reconstruction des réseaux vétustes mis en œuvre 		€ 13 200 000  8 000 000

2.3 Maîtriser les risques et nuisances

2.3.1

Développer une politique de santé environnementale

19

Mettre en œuvre le Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement

OBJECTIFS

- Évaluer et réduire l'exposition au bruit des habitants et des équipements sensibles du territoire
- Informer la population sur son niveau d'exposition au risque



Carte de synthèse des enjeux acoustiques de Sèvres ▶

20

Lutter efficacement contre la pollution de l'air

OBJECTIFS

- Responsabiliser les habitants en promouvant les gestes éco-citoyens participant à lutter contre la pollution de l'air
- Prévenir les risques pour la santé des habitants en diffusant les recommandations sanitaires en cas d'épisodes de pollution
- Harmoniser les procédures en cas de pollution avérée à l'échelle de Grand Paris Seine Ouest



2.3.2

Améliorer la gestion des déchets

21

Mettre en œuvre le Programme Local de Prévention des Déchets

OBJECTIFS

- Baisser de 7 % la production de déchets ménagers assimilés sur le territoire d'ici à 2015
- Diminuer la nocivité des déchets produits
- Motiver des changements de comportements durables auprès de l'ensemble des acteurs et producteurs du territoire



▲ Logotype label
« prévention des déchets »

◀ Zone de composteurs

DESCRIPTIF

Grand Paris Seine Ouest poursuit son engagement dans la réduction des nuisances sonores, initié par l'élaboration des cartes de bruit des infrastructures de transports terrestres. La Communauté d'Agglomération va plus loin avec le Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement qui vise à prévenir l'augmentation du bruit, à en réduire les niveaux, et à définir et protéger les zones calmes. Des actions de correction et de prévention concernant les sources de bruit seront ainsi lancées, notamment sur les infrastructures routières et ferroviaires.

Parallèlement, la Communauté d'Agglomération informera les habitants du territoire sur le niveau d'exposition au bruit et ses effets.

Nature de l'action	Date de lancement	Indicateurs de réalisation	Finalités du développement durable	Coût estimé sur 3 ans
	2011	<ul style="list-style-type: none"> • Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement élaboré • Actions programmées 	   	 € 80 000
			 66 000	

DESCRIPTIF

Grand Paris Seine Ouest poursuit sa politique de santé environnementale en matière de qualité de l'air sur le territoire par la diffusion d'une information en temps réel fournie par l'observatoire AIRPARIF. Le service Environnement continue de jouer son rôle de relais des informations et des mesures à prendre en cas de nécessité. Une attention particulière est portée aux publics sensibles. Parallèlement, des campagnes régulières de sensibilisation du public sur la prévention de la pollution de l'air (intérieure et extérieure) seront mises en oeuvre par la Communauté d'Agglomération, sur Internet et par affichage.

Nature de l'action	Date de lancement	Indicateur de réalisation	Finalités du développement durable	Coût estimé sur 3 ans
	2011	<ul style="list-style-type: none"> • Campagnes de communication réalisées 	   	 € 10 000
			 10 000	

DESCRIPTIF

Pour faire suite à l'engagement de réduire la production de déchets, Grand Paris Seine Ouest poursuit l'élaboration d'un plan d'actions selon une démarche de concertation. Parallèlement, l'opération « foyers témoins », consistant en l'observation des pratiques d'une quarantaine de foyers du territoire en matière de gestion des déchets aura été développée. Elle permettra d'ajuster les programmes à venir suite à une évaluation des résultats. Enfin, en terme de gestion, une matrice des coûts de chaque flux de déchets sera élaborée. La mise en œuvre du Programme Local de Prévention des Déchets sera ainsi accompagnée d'un suivi et d'une évaluation, permettant une analyse fine du programme d'actions élaboré.

Nature de l'action	Date de lancement	Indicateurs de réalisation	Finalités du développement durable	Coût estimé sur 3 ans
	2011	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre d'actions de sensibilisation réalisées • Plan d'action formalisé 	   	 € 1 330 000 (estimation ADEME)
			 390 000	

22

Poursuivre l'amélioration de la gestion durable des déchets ménagers et assimilés du territoire

OBJECTIFS

- Augmenter les résultats des collectes sélectives en porte à porte et en apport volontaire
- Diminuer la nocivité des déchets collectés (déchets ménagers spéciaux, déchets infectieux, déchets d'équipements électriques et électroniques)
- Optimiser le dispositif de collecte



▲ Une déchèterie mobile de proximité

◀ Collecte des sapins de Noël



2.4

Préserver la qualité de l'aménagement et des cadres de vie

23

Aménager durablement le territoire communautaire

OBJECTIFS

- Promouvoir la mixité fonctionnelle du territoire
- Favoriser l'aménagement de centres-villes plus conviviaux, encore plus commerçants et mieux reliés aux différents quartiers
- Améliorer l'accessibilité des pôles multimodaux
- Favoriser les circulations douces et celles des transports en commun
- Rendre l'espace public accessible aux personnes à mobilité réduite
- Créer un paysage urbain et de nouvelles continuités écologiques



DESCRIPTIF

Grand Paris Seine Ouest s'engage pleinement dans la gestion durable des déchets ménagers et assimilés du territoire, à travers l'élaboration d'un diagnostic sur ce thème visant l'optimisation et l'harmonisation des dispositifs des collectes sur le territoire. Les sites de collecte en apport volontaire seront développés (collecte pneumatique à Issy-les-Moulineaux, déchèterie fixe à Meudon et conteneurs enterrés sur tout le territoire notamment), et une gestion optimisée des déchets organiques mise en œuvre, qu'il s'agisse du compostage des usagers ou des déchets produits dans les espaces verts, les marchés alimentaires ou les cantines scolaires. De plus, la Communauté d'Agglomération développera un plan de communication sur les enjeux et dispositifs des différentes collectes sélectives visant à sensibiliser et responsabiliser le grand public et les « publics relais » (bailleurs, syndics, gardiens...)

Nature de l'action	Date de lancement	Indicateurs de réalisation	Finalités du développement durable	Coût estimé sur 3 ans
	2011	<ul style="list-style-type: none"> Nombre de campagnes de sensibilisation réalisées Collecte pneumatique opérationnelle à Issy-les-Moulineaux Nombre de conteneurs enterrés Nombre de points d'apport volontaire Nombre de composteurs distribués 		€ 24 000 000  11 000 000

DESCRIPTIF

Au titre de ses compétences, Grand Paris Seine Ouest poursuit la mise en place ou l'accompagnement d'opérations d'aménagement exemplaires, en vue d'améliorer de manière continue le cadre de vie des habitants du territoire. Les grands principes d'aménagement sont ainsi définis en prenant en compte des critères de développement durable, permettant un impact environnemental moindre des opérations et leur intégration optimale dans le tissu urbain. La Communauté d'Agglomération s'engage notamment sur le pilotage de la Zone d'Aménagement Concertée du centre-ville de Chaville, sur le réaménagement de la Voie Royale à Sèvres, et celui de la rue Sadi-Carnot à Vanves, sur l'aménagement de la gare Meudon Val Fleury, sur le nouveau quartier du Trapèze à Boulogne-Billancourt, et sur le développement du projet du Fort Numérique à Issy-les-Moulineaux.

Nature de l'action	Date de lancement	Indicateur de réalisation	Finalités du développement durable	Coût estimé sur 3 ans
	2011	<ul style="list-style-type: none"> Nombre d'opérations d'aménagement exemplaires menées ou accompagnées 		€ À évaluer  À évaluer



Axe3

POURSUIVRE UN DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE DURABLE ET ÉQUILIBRÉ

Le développement durable doit permettre aux entreprises d'acquérir un atout concurrentiel, et aux habitants de garantir la qualité du cadre de vie. Afin de favoriser un développement économique équilibré et solidaire, Grand Paris Seine Ouest s'engage à accompagner les entreprises dans l'élaboration de leurs stratégies de développement durable, à leur garantir une offre optimisée de services, et à soutenir la dynamique de création d'emplois.

3.1

Accompagner les entreprises dans l'élaboration de réelles stratégies de développement durable

24

Sensibiliser et mobiliser les entreprises du territoire par la mise en place d'outils collaboratifs

OBJECTIFS

- Accompagner les entreprises dans leur démarche de développement durable (information, sensibilisation, aide à la certification...)
- Renforcer les liens entre les acteurs économiques et sociaux et Grand Paris Seine Ouest en s'appuyant sur des actions de développement durable
- Renouveler une relation de proximité et tisser du lien social



25

Développer les offres de services à destination des entreprises du territoire

OBJECTIFS

- Renforcer l'attractivité du territoire
- Favoriser l'implication des entreprises dans l'écosystème local
- Favoriser la cohésion économique du tissu local
- Réduire l'empreinte écologique des activités, notamment en termes de déplacements



◀ Un territoire soucieux d'accueillir ses entreprises dans un cadre privilégié





DESCRIPTIF

Les Petites et Moyennes Entreprises rencontrent des difficultés lorsqu'elles appréhendent les enjeux du développement durable dans leur activité et s'interrogent sur les points d'entrée sur ces thématiques. Pour accompagner leurs démarches, Grand Paris Seine Ouest se donnera le rôle de diffuser les bonnes pratiques et les retours d'expérience en matière de développement durable à travers la mise en place d'une plateforme collaborative (Forum sur Internet), qui sera autant un outil d'information qu'un outil de réflexion, permettant de générer des échanges autour de thématiques choisies. La Communauté d'Agglomération valorisera ainsi les expériences locales et les entreprises exemplaires, contribuant ainsi à identifier et à structurer les filières des éco-activités du territoire.

Nature de l'action	Date de lancement	Indicateurs de réalisation	Finalités du développement durable	Coût estimé sur 3 ans
	2011	<ul style="list-style-type: none"> Nombre de manifestations et d'événementiels organisés Animation du blog et sites internet 		€ 180 000  180 000

DESCRIPTIF

Grand Paris Seine Ouest poursuit la mise en place des conciergeries citoyennes, développées dans le cadre d'un partenariat avec la Chambre de Commerce et d'Industrie de Paris. Le dispositif, exploité dans un premier temps à Issy-les-Moulineaux, sera étendu aux sept villes du territoire. La Communauté d'Agglomération renforcera ainsi l'utilisation des services des commerces de proximité en réponse aux besoins des entreprises et des administrations du territoire. Les conciergeries adhérentes s'engagent à référencer 80% de fournisseurs locaux au catalogue proposé sur le territoire (ces fournisseurs devant représenter 80% du chiffre d'affaires réalisé par l'ensemble des fournisseurs auprès des clients) et à proposer aux Petites et Moyennes Entreprises et aux Petites et Moyennes Industries locales, mutualisées ou non, les mêmes services que ceux dont peuvent bénéficier les grandes structures.

Nature de l'action	Date de lancement	Indicateurs de réalisation	Finalités du développement durable	Coût estimé sur 3 ans
	2011	<ul style="list-style-type: none"> Nombre d'entreprises du territoire ayant adhéré au dispositif PREDICI Nombre de fournisseurs et commerçants locaux référencés par les conciergeries PREDICI Chiffres d'affaires annuels réalisés par les fournisseurs locaux dans le cadre du dispositif. 		 En cours d'estimation  GRAND PARIS Seine Ouest En cours d'estimation

3.2

Renforcer les synergies entre les acteurs économiques du territoire

26

Développer les réseaux

OBJECTIFS

- Dynamiser l'écosystème local et renforcer les partenariats de proximité
- Renforcer les opportunités d'embauches des habitants issus du territoire demandeurs d'emploi ou en situation d'insertion
- Renforcer l'identité numérique et durable de Grand Paris Seine Ouest



◀ Colloque du Boss Club
(réseau des PME du territoire)

27

Favoriser l'accompagnement des créateurs et des repreneurs d'entreprise

OBJECTIFS

- Organiser le rapprochement entre les logiques d'emploi et de créations / reprises d'entreprise
- Optimiser les dispositifs et mesures d'aide à la création ainsi que l'information des entreprises quant aux conditions d'une transmission réussie



**Seine Ouest
ENTREPRISE
ET EMPLOI**
MAISON DES ENTREPRISES ET DE L'EMPLOI

◀ Logotype Seine Ouest
Entreprise et Emploi

DESCRIPTIF

Grand Paris Seine Ouest renforce et consolide les liens entre les acteurs économiques du territoire en favorisant les synergies et les partenariats entre eux. La Communauté d'Agglomération et Seine Ouest Entreprise et Emploi continuent d'animer les réseaux d'entreprises tels que le « BossClub », « Le Club des As », « les Matinales de l'innovation », « Boulogne Business Club » etc. dans l'optique de faciliter le développement des activités économiques et des initiatives locales.

Nature de l'action	Date de lancement	Indicateurs de réalisation	Finalités du développement durable	Coût estimé sur 3 ans
	2011	<ul style="list-style-type: none"> Nombre de réunions d'information et de sensibilisation favorisant la rencontre et l'émergence de nouveaux partenariats d'affaires Nombre de manifestations et d'événementiels organisés Nombre d'entreprises de la filière du numérique mobilisées Fréquentation grand public 		€ 264 000  264 000

DESCRIPTIF

La création d'activités ou d'entreprises permet d'apporter de nouveaux emplois directs et indirects et participe au développement du territoire. Fort de ce constat, Grand Paris Seine Ouest et Seine Ouest Entreprise et Emploi s'appuient sur le réseau des acteurs intervenant sur le territoire en matière de soutien à la création ou à la reprise d'activités afin de prodiguer des conseils et fournir un accompagnement personnalisé aux porteurs de projet. Des rencontres (séminaires de travail, colloques, forums) seront organisées en lien avec les partenaires existants. En fonction des besoins du territoire, des actions spécifiques pourront être mises en place.

Nature de l'action	Date de lancement	Indicateurs de réalisation	Finalités du développement durable	Coût estimé sur 3 ans
	2011	<ul style="list-style-type: none"> Nombre de forums et colloques organisés sur la création, la transmission d'entreprises Nombre de demandeurs d'emploi ayant porté un projet pérennisé de création ou de reprise d'entreprise. 		€ 396 000  396 000

3.3 Maintenir la dynamique de création d'emplois

3.3.1

Permettre l'insertion par les nouveaux métiers du développement durable

28

Favoriser l'insertion par les métiers de l'Économie Sociale et Solidaire

OBJECTIFS

- Favoriser le développement de l'économie sociale et solidaire sur le territoire
- Donner à Grand Paris Seine Ouest une image exemplaire en termes d'engagement durable et de cohésion sociale
- Développer les clauses sociales dans les marchés publics



◀ Forum des Emplois Verts à Chaville

3.3.2

Permettre l'accès à l'emploi pour tous

29

Renforcer l'accompagnement des personnes les plus éloignées de l'emploi

OBJECTIFS

- Améliorer le taux d'employabilité des personnes âgées de plus de 45 ans
- Améliorer l'accès à l'emploi des personnes faiblement qualifiées et des personnes handicapées

DESCRIPTIF

Grand Paris Seine Ouest s'engage pleinement dans l'émergence de l'Économie Sociale et Solidaire sur le territoire. Pour ce faire, la Communauté d'Agglomération accompagne les entreprises dans la réalisation de leurs engagements en matière d'insertion, analyse les besoins de main d'œuvre et le profil des demandeurs d'emploi pour rapprocher l'offre et la demande de travail. Elle développe un réseau de partenaires permettant la mise en place de chantiers d'insertion, en lien avec les emplois verts. En outre, une campagne de sensibilisation des entreprises et des associations d'insertion sur le thème économique sera entreprise. Enfin, Grand Paris Seine Ouest utilisera les supports juridiques existants et le vivier d'entreprises du territoire pour continuer à mettre en œuvre progressivement des clauses sociales dans les marchés publics et intégrera ce dispositif dans un guide pratique de la commande publique.

Nature de l'action	Date de lancement	Indicateurs de réalisation	Finalités du développement durable	Coût estimé sur 3 ans
	2011	<ul style="list-style-type: none"> Nombre de chantiers d'insertion sur le territoire Nombre de personnes retenues en chantier d'insertion Nombre de sorties positives du dispositif Nombre de marchés avec clauses d'insertion 		€ 396 000  396 000

DESCRIPTIF

Grand Paris Seine Ouest continue de s'appuyer sur Seine Ouest Entreprise et Emploi pour apporter un soutien en cas de nécessité aux demandeurs d'emplois ou salariés de plus de 45 ans en vue de définir et de réaliser un nouveau projet professionnel. Les personnes disposant d'un bas niveau de qualification sont aidées pour accéder à l'emploi ou le conserver via des formations thématiques («L'aisance relationnelle» «préparer son entretien», etc.). La Communauté d'Agglomération et Seine Ouest Entreprise et Emploi contribuent également à faciliter l'accès à l'emploi des personnes handicapées (information, sensibilisation, relais auprès des entreprises partenaires, manifestation dédiée ...) et à mobiliser les employeurs publics. Enfin, un soutien financier est apporté à l'association Union pour l'Insertion et la Réinsertion professionnelle des personnes Handicapées pour son expertise et sa mobilisation.

Nature de l'action	Date de lancement	Indicateurs de réalisation	Finalités du développement durable	Coût estimé sur 3 ans
	2011	<ul style="list-style-type: none"> Nombre d'entreprises sensibilisées Nombre de personnes éloignées de l'emploi suivies Nombre de sorties positives du dispositif 		€ 604 000  604 000



Axe4

GARANTIR LE « BIEN VIVRE ENSEMBLE »

Grand Paris Seine Ouest s'engage à favoriser l'épanouissement de tous les habitants du territoire. Préserver les solidarités intergénérationnelles, améliorer l'accès aux services et équipements pour tous, garantir la mixité sociale par une offre diversifiée en logements sont les piliers de l'action de la Communauté d'Agglomération en matière de cohésion sociale.

4.1

Garantir la mixité sociale par une offre diversifiée de logements

30

Adopter le futur Programme Local de l'Habitat du territoire en tenant compte des enjeux du développement durable

OBJECTIFS

- Formaliser la politique communautaire de l'habitat pour une durée de six ans en tenant compte des orientations de l'Agenda 21
- Décliner opérationnellement l'Agenda 21 en matière d'habitat à travers ce futur Programme Local de l'Habitat



31

Engager des opérations exemplaires en matière d'habitat

OBJECTIFS

- Répondre aux besoins diversifiés en logements et en hébergements selon la spécificité des publics (jeunes, séniors, ménages défavorisés, etc.)
- Préserver et améliorer le cadre de vie, maintenir l'attractivité et la qualité résidentielle du territoire
- Evaluer l'action communautaire en matière d'habitat



Acquisition amélioration de logements sociaux à Ville d'Avray et à Boulogne-Billancourt



DESCRIPTIF

Afin de mettre en cohérence la politique de l'habitat à l'échelle du territoire de Grand Paris Seine Ouest, la Communauté d'Agglomération a engagé la procédure d'élaboration d'un nouveau Programme Local de l'Habitat. En partenariat avec le Préfet des Hauts-de-Seine, et en association avec l'ensemble des personnes morales locales compétentes, la première étape sera la réalisation d'un diagnostic du territoire reprenant ses caractéristiques démographiques, une analyse du parc de logements repérant les déséquilibres entre l'offre et la demande et faisant état de l'habitat insalubre, indigne et dégradé et répertoriant les besoins. Le diagnostic sera présenté, débattu et validé par un comité de pilotage. La deuxième étape sera la réalisation du document d'orientations. Enfin, le programme d'actions et le dispositif d'évaluation et d'observation constitueront la troisième étape. Le Programme Local de l'Habitat concrétisera les orientations de l'Agenda 21 en matière d'habitat.

Nature de l'action	Date de lancement	Indicateur de réalisation	Finalités du développement durable	Coût estimé sur 3 ans
	2011	• Programme Local de l'Habitat adopté en tenant compte des critères de développement durable		€ 240 000  220 000

DESCRIPTIF

Parmi les nombreuses actions lancées au regard des objectifs des Programmes Locaux de l'Habitat harmonisés à l'échelle de Grand Paris Seine Ouest, la Communauté d'Agglomération développe certaines opérations exemplaires, notamment celles relatives à trois thématiques particulières :

- La mixité et le parcours résidentiel :** Maisons Relais et Résidence Sociale en ce qui concerne l'hébergement ; Résidence pour étudiants, Foyers de Jeunes Travailleurs en ce qui concerne l'offre envers les étudiants, Logements à vocation sociale ou très sociale en ce qui concerne l'offre de logements locatifs sociaux familiaux.
- La lutte contre la précarité énergétique :** actions de sensibilisation, conseils techniques et financiers aux particuliers pour leurs travaux, articulation des subventions à l'isolation avec les subventions « Habiter Mieux » de l'Agence Nationale pour l'Amélioration de l'Habitat
- Amélioration du parc existant :** programmation de l'opération « Habitat qualité », incitation et accompagnement des opérations de réhabilitation des logements privés en secteur diffus

Nature de l'action	Date de lancement	Indicateurs de réalisation	Finalités du développement durable	Coût estimé sur 3 ans
	2011	• Nombre de logements sociaux créés • Nombre de logements réhabilités • Nombre d'immeubles suivis dans le parc privé		€ 10 500 000  10 500 000

4.2

Préserver les solidarités intergénérationnelles et sociales

32

Favoriser le maintien à domicile des personnes âgées ou frappées de handicap

OBJECTIFS

- Assurer un conseil personnalisé et adapté à la situation des personnes
- Permettre la réalisation des travaux nécessaires à l'adaptation des logements (dix par an)

4.3

Favoriser l'accès aux services et équipements pour tous

33

Améliorer l'accessibilité de l'espace public aux personnes à mobilité réduite

OBJECTIF

- Mettre en accessibilité les pôles d'attractivité ainsi que les cheminements pour y parvenir aux personnes à mobilité réduite dans une logique de continuité avec les sept communes de Grand Paris Seine Ouest



Accessibilité voirie et transports publics ▶ sur la place Général Leclerc à Vanves

4.4

Favoriser l'accès à la culture, aux sports et loisirs, source de cohésion sociale

34

Renforcer le réseau de projets inter-conservatoires dans une perspective solidaire

OBJECTIFS

- Poursuivre la culture de coopération entre les conservatoires du territoire tout en préservant l'identité de chaque établissement
- Favoriser les échanges entre les directeurs et les professeurs des conservatoires
- Favoriser le partage des connaissances et des savoirs auprès des usagers autour des pratiques culturelles, de l'enseignement et des nouvelles expériences artistiques



◀ Orchestre symphonique interconservatoires

DESCRIPTIF

En accord avec le Programme Local de l'Habitat, Grand Paris Seine Ouest permet aux personnes âgées ou frappées de handicap, qu'elles soient propriétaires, hébergées gratuitement ou encore locataires dans le parc privé ou social, d'obtenir une aide technique et financière pour la réalisation de travaux d'adaptation de leur résidence principale. La Communauté d'Agglomération prend ainsi en charge le remboursement du coût de la visite d'un ergothérapeute à domicile dans la limite d'un plafond de 250 € et l'attribution d'une subvention d'un montant maximal de 3 000 € pour la réalisation de travaux d'adaptation pour les personnes éligibles au dispositif, soit les personnes âgées de plus de 70 ans, ou de plus de 60 ans sur avis médical et les personnes reconnues handicapées par la Maison Départementale des Personnes Handicapées des Hauts-de-Seine.

Nature de l'action	Date de lancement	Indicateurs de réalisation	Finalités du développement durable	Coût estimé sur 3 ans
	2011	<ul style="list-style-type: none"> Nombre de visites d'ergothérapeutes Nombre de logements adaptés 		€ 108 000  108 000

DESCRIPTIF

Grand Paris Seine Ouest s'est engagée dans l'amélioration de l'accessibilité de l'espace public dès 2009 avec un Plan de Mise en Accessibilité de la Voirie et de l'Espace Public (PAVE), diagnostic ayant permis de prioriser le traitement des cheminements vers les pôles d'attractivité (établissements recevant du public, centres commerciaux, pharmacies, etc.) pour les personnes à mobilité réduite. L'étude, en cours sur les communes de Boulogne-Billancourt et de Sèvres, sera prochainement finalisée et permettra à la Communauté d'Agglomération de définir une stratégie de mise en accessibilité des pôles d'attractivité, ainsi que des cheminements pour arriver à ces pôles, dans une logique de continuité des 7 communes.

Nature de l'action	Date de lancement	Indicateurs de réalisation	Finalités du développement durable	Coût estimé sur 3 ans
	2011	<ul style="list-style-type: none"> Taux cibles atteints (c'est-à-dire le pourcentage de l'espace public qui doit être mis aux normes d'accessibilité pour permettre aux personnes à mobilité réduite d'atteindre les pôles d'attractivité du territoire) 		€ 3 000 000  3 000 000

DESCRIPTIF

Grand Paris Seine Ouest dispose, au sein de son territoire, de sept conservatoires publics constitués en réseau. Ce réseau sera le support nécessaire à la réalisation de nouveaux projets inter-établissements afin de :

- Développer au sein du territoire les disciplines rares
- Multiplier les rencontres artistiques
- Favoriser l'épanouissement des pratiques collectives (musique, théâtre, danse)

L'Orchestre Symphonique de Grand Paris Seine Ouest, la création et la diffusion d'une œuvre originale de jazz, ou encore la mise en place d'un cursus communautaire diplômant de jazz sont autant de projets à poursuivre, issus de cette coopération entre les différents conservatoires du territoire.

Nature de l'action	Date de lancement	Indicateur de réalisation	Finalités du développement durable	Coût estimé sur 3 ans
	2011	<ul style="list-style-type: none"> Nombre de projets inter-conservatoires réalisés 		€ 209 000  209 000

35

Favoriser l'activité sportive des familles par le développement d'une nouvelle offre

OBJECTIFS

- Mettre en place une nouvelle politique sportive à destination des familles en utilisant le potentiel du complexe omnisport Marcel Bec
- Expérimenter un programme d'activités en 2011 puis élaborer celui des années suivantes



▲ Complexe sportif Marcel Bec

36

Favoriser la mise en réseau des acteurs du sport sur le territoire

OBJECTIFS

- Renforcer les synergies entre les villes de la Communauté d'Agglomération
- Fédérer des démarches communes dans la conception et la réalisation d'actions phares respectant des critères de développement durable

DESCRIPTIF

Le complexe omnisport Marcel Bec possède déjà de nombreuses installations sportives: terrains de football, de rugby, courts de tennis, piste d'athlétisme, gymnase, etc. Ce nouvel équipement structurant de la Communauté d'Agglomération, dont il conviendra de valoriser le potentiel, permettra d'ouvrir les pratiques sportives aux familles, mais également d'expérimenter de nouveaux projets. Ainsi, le programme d'activités en 2011 à destination des familles contient notamment un projet de coaching « course à pied » avec entraîneur à disposition, une location via Internet de courts de tennis en libre-accès... Parallèlement, une réflexion sera menée sur l'interaction du complexe omnisport avec son environnement, et notamment la forêt.

Nature de l'action	Date de lancement	Indicateurs de réalisation	Finalités du développement durable	Coût estimé sur 3 ans
	2011	<ul style="list-style-type: none"> Mise en œuvre du programme d'activités 2011 Élaboration du programme pluriannuel des années suivantes 		€ 800 000
				700 000

DESCRIPTIF

La mise en réseau des acteurs du sport consistera en un développement des relations entre les villes pour mutualiser davantage les moyens (échange de matériels, notamment) et structurer ainsi la politique sportive de Grand Paris Seine Ouest, notamment par l'organisation de rencontres régulières entre les différents acteurs du sport, de la jeunesse et de la famille du territoire. En outre, le développement durable sera pris en compte dans les démarches d'aménagement des équipements sportifs, et en particulier pour le complexe omnisport Marcel Bec : l'énergie (efficacité énergétique) et la mobilité (aires de stationnement sécurisées pour vélos, modes doux) seront particulièrement valorisées. Par ailleurs, le festival des Sports de Nature prendra davantage en considération les thématiques de l'environnement et du développement durable.

Nature de l'action	Date de lancement	Indicateurs de réalisation	Finalités du développement durable	Coût estimé sur 3 ans
	2011	<ul style="list-style-type: none"> Nombre de rencontres programmées (3-4/an) Nombre de projets communs développés Nombre de projets avec partage des moyens 		€ 19 000
				19 000

MOBILISER LES HABITANTS ET LES ACTEURS LOCAUX AUTOUR DE LA DYNAMIQUE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE DE L'AGENDA 21

Grand Paris Seine Ouest s'engage à informer et à mobiliser tous les acteurs locaux, afin de favoriser l'appropriation des enjeux du développement durable, et communiquer sur l'Agenda 21 auprès de tous. Il s'agit de développer l'implication des habitants, de renforcer les structures de sensibilisation et de favoriser les manifestations exemplaires.

5.1

Développer l'implication des habitants

37

Identifier et fédérer les acteurs locaux en matière de sensibilisation au développement durable

OBJECTIFS

- Faire de Grand Paris Seine Ouest un fédérateur et un référent de toutes les actions de sensibilisation au développement durable entreprises sur le territoire
- Donner de l'ampleur aux actions de sensibilisation du grand public et les mettre en rapport avec les orientations de l'Agenda 21



38

Communiquer et sensibiliser le grand public sur tous les enjeux et les thématiques de l'Agenda 21

OBJECTIFS

- Renforcer l'engagement du territoire dans la démarche Agenda 21 et sa dynamique de développement durable
- Sensibiliser les habitants et les salariés du territoire aux enjeux du développement durable
- Diffuser les bonnes pratiques et inciter aux changements de comportement
- Valoriser les actions locales



▲ Logotype du Rallye Développement Durable

◀ Apprendre en s'amusant





DESCRIPTIF

Grand Paris Seine Ouest recensera les acteurs locaux en matière de développement durable à partir des ressources internes de la Communauté d'Agglomération (réseau de la Mission Développement Durable par exemple) et de l'information des villes sur leurs instances de concertation et leur tissu associatif local. Des réunions seront animées avec l'ensemble de ces acteurs pour mettre en place un réseau élargi et aller vers plus de coordination. Des partenariats seront par ailleurs créés afin d'amplifier la portée des actions de sensibilisation existantes et en augmenter le nombre.

Nature de l'action	Date de lancement	Indicateurs de réalisation	Finalités du développement durable	Coût estimé sur 3 ans
	2011	<ul style="list-style-type: none"> • Recensement des acteurs locaux effectué • Nombre de réunions du réseau des acteurs locaux • Nombre de partenariats engendrés par l'animation du réseau 		€ 15 000  15 000

DESCRIPTIF

Pour marquer l'engagement de Grand Paris Seine Ouest dans la démarche Agenda 21, la Communauté d'Agglomération organise en 2011, en partenariat avec les communes membres, un parcours itinérant : « le Rallye du Développement Durable ». Il est composé d'animations ludiques et/ou culturelles mettant en avant les divers enjeux de l'Agenda 21 et du Plan Climat et symbolisées par un bus habillé aux « couleurs de l'Agenda 21 ». Grand Paris Seine Ouest présente également à chaque étape une exposition qui valorise les engagements pris par les collectivités locales. Par ailleurs, une contribution est apportée au festival des Sports de Nature de Chaville organisé au complexe sportif Marcel Bec (25 juin 2011) et à la Semaine de la mobilité de Boulogne-Billancourt (septembre 2011) en proposant des animations de sensibilisation au développement durable. Ce type d'actions et les campagnes de communication associées seront redéfinis pour les années suivantes.

Nature de l'action	Date de lancement	Indicateurs de réalisation	Finalités du développement durable	Coût estimé sur 3 ans
	2011	<ul style="list-style-type: none"> Nombre d'actions de sensibilisation organisées par Grand Paris Seine Ouest Campagnes de communication réalisées 		€ 210 000 <div style="display: flex; align-items: center;">  <div style="margin-left: 10px;"> GRAND PARIS Seine Ouest <small>COMMUNAUTÉ D'AGGLOMERATION</small> </div> </div>

5.2

Renforcer les structures de sensibilisation et d'éducation au développement durable et accompagner les projets fédérateurs

39

Renforcer le rôle de la Maison de la Nature



OBJECTIFS

- Permettre l'accès à l'offre de la Maison de la Nature, structure d'éducation et de sensibilisation au développement durable, au plus grand nombre (grand public et établissements scolaires / périscolaires) tout en assurant « un accompagnement personnalisé »
- Diversifier l'offre de la Maison de la Nature



Un massif écologique présenté ▶ aux enfants d'Issy-les-Moulineaux



▲ Le jardin pédagogique de la Maison de la Nature

5.3

Favoriser les manifestations exemplaires

40

Établir une « Charte Durable » pour les événements sportifs



OBJECTIF

- Sensibiliser l'ensemble des organisateurs d'événements sportifs quant aux conditions de réalisation des manifestations en matière de développement durable

DESCRIPTIF

Afin de renforcer les activités de la Maison de la Nature, le centre de ressources et de formation à destination des enseignants / animateurs et éducateurs poursuit son développement (accompagnement personnalisé, formation, conception de nouveaux outils, etc.). Le programme d'activités de la structure, proposant une offre riche et variée liée en partie au thème de l'exposition annuelle est maintenue (notamment les sorties / ateliers, l'ouverture trois fois par semaine, la présence de la Maison de la Nature à l'occasion d'évènementiels locaux, etc.). Un nouveau thème d'exposition annuelle sera d'ailleurs proposé, en lien avec l'environnement ou le développement durable, et une autre exposition aura lieu en juin restituant le travail des enfants dans le cadre des projets pédagogiques proposés par la structure. Il est à noter que cette offre pourra évoluer en fonction du contexte local et des demandes au cas par cas.

Nature de l'action	Date de lancement	Indicateurs de réalisation	Finalités du développement durable	Coût estimé sur 3 ans
	2011	<ul style="list-style-type: none"> Nombre d'ateliers, de sorties organisés / an dans le cadre du programme d'activités grand public Nombre de participations de la Maison de la Nature à des évènementiels locaux 		€ 1 035 000 
				1 035 000

DESCRIPTIF

Compte-tenu de l'importance des manifestations sportives sur le territoire, Grand Paris Seine Ouest a jugé nécessaire de sensibiliser leurs organisateurs au développement durable. La Communauté d'Agglomération rédigera donc de manière concertée une « Charte Durable » précisant les principes fondamentaux à appliquer par tout organisateur d'évènement sportif. Elle cherchera à en susciter l'application dans un sens pédagogique, et à en communiquer l'esprit auprès du plus grand nombre.

Nature de l'action	Date de lancement	Indicateur de réalisation	Finalités du développement durable	Coût estimé sur 3 ans
	2011	<ul style="list-style-type: none"> Charte formalisée 		€ 4 600 
				4 600



Axe6

FAIRE DE GRAND PARIS SEINE OUEST UNE INSTITUTION EXEMPLAIRE

Grand Paris Seine Ouest s'engage à montrer l'exemple, et pour ce faire à être exemplaire dans ses pratiques, son fonctionnement et la gestion de son patrimoine. Cet axe, qui reste à finaliser, déclinera les orientations suivantes :

6.1

Améliorer la gestion du patrimoine

- Définir une stratégie patrimoniale et un plan pluriannuel d'investissements (neuf et existant)
- Assurer une accessibilité à tous les bâtiments de l'agglomération pour les personnes à mobilité réduite (usagers et personnel)
- Améliorer la performance thermique des bâtiments intercommunaux
- Développer le recours aux énergies renouvelables

6.2

Construire une politique des ressources humaines durable

- Garantir des conditions de travail satisfaisantes à tous les salariés
- Développer le travail en transversalité entre les services et par équipes projets
- Développer la gestion prévisionnelle des emplois et des compétences dans un souci de mobilité interne
- Poursuivre la politique de formation en interne
- Favoriser la diversité au sein des effectifs de l'agglomération
- Accompagner la mise en œuvre de l'Agenda 21



6.3

Mettre en œuvre un fonctionnement éco-responsable de l'institution

- Assurer une communication régulière auprès des agents sur les enjeux de l'éco-responsabilité
- Sensibiliser et accompagner la mise en œuvre des actions
- Évaluer les acquis dans le cadre d'un processus d'amélioration continue

6.4

Développer une politique durable d'achats

- Organiser et consolider la démarche d'achats éco-responsables
- Vérifier l'application des clauses définies dans les marchés
- Capitaliser la démarche d'achats éco-responsables pour diffuser les bonnes pratiques auprès des communes

Notes





**GRAND
PARIS**
Seine Ouest
COMMUNAUTÉ D'AGGLOMERATION

2, rue de Paris - 92196 Meudon Cedex
Tél. : 01 46 29 55 00 - Fax : 01 46 29 55 10
gpso@agglo-gpso.fr - www.agglo-gpso.fr